



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°71-2020-067

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2020

DDT 71

71-2020-06-16-001

**ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE
PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 FR2612002 ET
FR2601017 "VAL DE LOIRE BOCAGER"**

*ARRETE PORTANT COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000
FR2612002 ET FR2601017 "VAL DE LOIRE BOCAGER"*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

**DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**
Service Environnement
Unité Milieux naturels et
Biodiversité

affaire suivie par :
Julien Salandre
Tél. : 03 85 21 86 41
julien.salandre@saone-et-loire.gouv.fr

Le Préfet de Saône-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

ARRÊTÉ N°

portant composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR2612002 et FR2601017 « Val de Loire bocager »

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu la directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.414-1 à 7 et R.414-8 à 10 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-33 ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 8 mars 2012 portant désignation du site Natura 2000 « Vallée de la Loire de Iguerande à Decize » (zone de protection spéciale FR2612002) ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014 portant désignation du site Natura 2000 « Bords de Loire entre Iguerande et Decize » (zone spéciale de conservation FR2601017) ;

Vu le décret du 2 août 2017 portant nomination du préfet de Saône-et-Loire - M. GUTTON (Jérôme) ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2010 portant désignation du préfet coordonnateur du site Natura 2000 vallée de la Loire d'Iguerande à Decize (zone de protection spéciale) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2019-10-09-001 du 9 octobre 2019 de délégation de signature du préfet à M. Jean-Pierre GORON, directeur départemental des territoires ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2020-03-12-002 du 12 mars 2020 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire à ses collaborateurs ;

Vu l'avis favorable des comités de pilotage concernés, concernant la modification de périmètre des sites Natura 2000 « Vallée de la Loire de Iguerande à Decize » et « Bords de Loire entre Iguerande et Decize », consistant à rattacher la partie des sites située dans la Nièvre au site Natura 2000 à l'aval « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize » ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage des sites Natura 2000 « Vallée de la Loire de Iguerande à Decize » et « Bords de Loire entre Iguerande et Decize », consulté le 7 février 2020, concernant l'adoption du nom « Val de Loire bocager » pour le nouveau périmètre du site Natura 2000 FR2612002 et FR2601017 situé intégralement dans l'Allier et en Saône-et-Loire ;

Vu l'avis des membres du comité de pilotage des sites Natura 2000 « Vallée de la Loire de Iguerande à Decize » et « Bords de Loire entre Iguerande et Decize », consultés du 26 février 2020 au 20 mars 2020 inclus, concernant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 « Val de Loire bocager » ;

Considérant que la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Val de Loire bocager » nécessite la désignation d'un comité de pilotage ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Il est créé un comité de pilotage chargé de conduire la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Val de Loire bocager » FR2612002 et FR2601017.

ARTICLE 2 :

Le comité de pilotage est présidé par le préfet de Saône-et-Loire.

Le comité de pilotage comprend 96 membres, dont la liste est fixée comme suit :

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (46 membres)

Un représentant élu du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son suppléant

Un représentant élu du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant élu de l'Établissement Public Loire ou son suppléant

Département de l'Allier

Un représentant élu du conseil départemental de l'Allier ou son suppléant

Un représentant élu de la commune d'Avrilly ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Beaulon ou son suppléant

Un représentant élu de la commune de Chassenard ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Coulanges ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Diou ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Dompierre-sur-Besbre ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Gannay-sur-Loire ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Garnat-sur-Engièvre ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Luneau ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Molinet ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Pierrefitte-sur-Loire ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Saint-Martin-des-Lais ou son suppléant

Un représentant élu de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire ou son suppléant
Un représentant élu de la communauté d'agglomération Moulins communauté ou son suppléant

Département de Saône-et-Loire

Un représentant élu du conseil départemental de Saône-et-Loire ou son suppléant

Un représentant élu de la commune d'Artaix ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Baugy ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Bourbon-Lancy ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Bourg-le-Comte ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Chambilly ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Cronat ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Digoin ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Gilly-sur-Loire ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de L'Hôpital-le-Mercier ou son suppléant
Un représentant élu de la commune d'Iguerande ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de La Motte-Saint-Jean ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Lesme ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Marcigny ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Melay ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Perrigny-sur-Loire ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Saint-Agnan ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Saint-Aubin-sur-Loire ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Saint-Martin-du-Lac ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Saint-Yan ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Varenne-Saint-Germain ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Vindecy ou son suppléant
Un représentant élu de la commune de Vitry-sur-Loire ou son suppléant

Un représentant élu de la communauté de communes de Marcigny ou son suppléant
Un représentant élu de la communauté de communes du Canton de Semur-en-Brionnais ou son suppléant
Un représentant élu de la communauté de communes Entre Arroux, Loire et Somme ou son suppléant
Un représentant élu de la communauté de communes Le Grand Charolais ou son suppléant

Un représentant élu du syndicat d'adduction d'eau du Charollais ou son suppléant

Représentants des propriétaires et usagers (24 membres)

Propriété foncière / Agriculture / Sylviculture

Un représentant de la chambre d'agriculture du département de l'Allier ou son suppléant
Un représentant de la chambre d'agriculture du département de Saône-et-Loire ou son suppléant

Un représentant de l'association Cultivons nos campagnes de Saône-et-Loire ou son suppléant
Un représentant de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Allier ou son suppléant
Un représentant de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de Saône-et-Loire ou son suppléant
Un représentant du centre départemental des jeunes agriculteurs du département de l'Allier ou son suppléant
Un représentant du centre départemental des jeunes agriculteurs du département de la Saône-et-Loire ou son suppléant
Un représentant de la confédération paysanne de l'Allier ou son suppléant
Un représentant de la confédération paysanne de Saône-et-Loire ou son suppléant

Un représentant du syndicat des forestiers privés de l'Allier ou son suppléant
Un représentant du syndicat des forestiers privés de Saône-et-Loire ou son suppléant
Un représentant du centre régional de la propriété forestière d'Auvergne-Rhône-Alpes, antenne de l'Allier, ou son suppléant
Un représentant du centre régional de la propriété forestière de Bourgogne-Franche-Comté, antenne de Saône-et-Loire, ou son suppléant

Chasse / Pêche

Un représentant de la fédération départementale des chasseurs de l'Allier ou son suppléant
Un représentant de la fédération départementale des chasseurs de Saône-et-Loire ou son suppléant
Un représentant de l'association de chasse fluviale de Saône-et-Loire et association départementale des chasseurs de gibier d'eau 71 ou son suppléant

Un représentant de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Allier ou son suppléant
Un représentant de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Saône-et-Loire ou son suppléant

Sport / Tourisme

Un représentant du comité départemental du tourisme de l'Allier ou son suppléant
Un représentant de l'agence de développement touristique et de promotion du territoire de Saône-et-Loire ou son suppléant
Un représentant du comité régional olympique et sportif d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son suppléant
Un représentant du comité régional olympique et sportif de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Un représentant de la délégation de l'Allier du collectif de défense des loisirs verts ou son suppléant
Un représentant de la délégation de Saône-et-Loire du collectif de défense des loisirs verts ou son suppléant

Représentants des associations de protection de l'environnement (7 membres)

Un représentant du conservatoire d'espaces naturels de l'Allier ou son suppléant
Un représentant du conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne ou son suppléant
Un représentant de l'association ornithologique et mammalogique de Saône-et-Loire ou son suppléant
Un représentant de l'association Loire vivante Nièvre Allier Cher ou son suppléant
Un représentant de la ligue pour la protection des oiseaux de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire ou son suppléant
Un représentant de la délégation territoriale Auvergne de la ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes ou son suppléant
Un représentant de la société d'histoire naturelle et des amis du muséum d'Autun ou son suppléant

Représentants des organismes scientifiques (4 membres)

Le conservateur de la réserve naturelle régionale du Val de Loire Bourbonnais ou son suppléant
Un représentant de la délégation Bourgogne du conservatoire botanique national du bassin parisien ou son suppléant
Un représentant du conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son suppléant
Un représentant du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne-Franche-Comté ou son suppléant

Représentants des établissements publics de l'État (6 membres)

Un représentant du service départemental de l'Allier de l'office français de la biodiversité ou son suppléant
Un représentant du service départemental de Saône-et-Loire de l'office français de la biodiversité ou son suppléant
Un représentant de la direction territoriale Auvergne-Rhône-Alpes de l'office national des forêts ou son suppléant
Un représentant de la direction territoriale Bourgogne-Franche-Comté de l'office national des forêts ou son suppléant
Un représentant de la direction territoriale Centre-Bourgogne des voies navigables de France ou son suppléant
Un représentant de la délégation Loire amont de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son suppléant

Représentants de l'État (9 membres)

La préfète de l'Allier ou son représentant
Le préfet de Saône-et-Loire ou son représentant

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté ou son représentant

La directrice départementale des territoires de l'Allier ou son représentant
Le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire ou son représentant

La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Allier ou son représentant
La directrice départementale de la cohésion sociale de Saône-et-Loire ou son représentant
Le directeur départemental de la protection des populations de Saône-et-Loire ou son représentant

ARTICLE 3 :

Le comité de pilotage peut décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances sont de nature à éclairer ses travaux.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté, le directeur départemental des territoires de Saône-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saône-et-Loire.

Mâcon, le **16 JUIN 2020**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental,

Jean-Pierre Goron

***Voies de recours :** la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif - 22 rue d'Assas 21000 Dijon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérécoeurs citoyens accessible par le site internet : www.telerecoeurs.fr.*